

**MISSION
RISQUES
NATURELS**



RÉFÉRENTIELS DE RÉSILIENCE DU BÂTI AUX ALÉAS NATURELS

ANNEXES

Les référentiels
examinés et validés
par le GT Résilience

RÉPERTOIRE DE LA MISSION RISQUES NATURELS ÉDITION JUILLET 2025

SOUS L'ÉGIDE DE :



EN COLLABORATION AVEC :



RÉPERTOIRE DES RÉFÉRENTIELS DE PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX CONSTRUCTIONS LIÉS AUX EFFETS DES ALÉAS NATURELS

France Assureurs, préoccupée par l'évolution croissante de l'impact des aléas naturels sur les biens assurés, ainsi que par les répercussions préjudiciables à leurs occupants, a confié à la Mission Risques Naturels (MRN) l'objectif de répertorier et d'analyser les référentiels dont la bonne mise en œuvre contribue à la réduction des dommages subis par les constructions exposées aux effets des aléas naturels et participe à leur réparation durable.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION CONFIEE À LA MRN

Composée de représentants des entreprises d'assurance membres de France Assureurs, de la Fédération de l'Expertise en Assurance (FEDEA), de représentants de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), de représentants de l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT), d'experts scientifiques provenant du monde académique, de membres de la MRN, les membres du groupe de travail « Résilience » instauré au sein de la MRN portent leur attention sur différentes catégories de documents relatifs à la construction ou à son environnement :

- **les diagnostics, autodiagnostic**, afin que le propriétaire du bien exposé évalue mieux l'effet de chaque aléa et les enjeux associés pour son propre bien et/ou son activité.
Le résultat de ce diagnostic lui permettra d'envisager la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées.
- **les référentiels comportant des mesures de prévention :**
 - applicables à des ouvrages neufs, à mettre en œuvre au moment de la construction des biens.
 - applicables à des biens existants :
 - dans le cas où l'aléa n'aurait pas été pris en compte au moment de la construction (exemple des constructions érigées avant la date d'obligation de conformité),
 - avec des mesures d'amélioration de la protection du bien (mesures palliatives par exemple) dans le cas où les mesures de prévention précitées ne suffiraient pas.Toutes ces mesures auront un effet direct sur la résilience des biens et de leurs occupants.
- **les référentiels portant sur des mesures de traitement curatif de dommages consécutifs aux effets d'un aléa.**

ALÉAS EXAMINÉS DANS LE CADRE DU RÉPERTOIRE

Aléas naturels terrestres

Séisme
Sécheresse, retrait-gonflement des argiles
Cavité
Mouvement de terrain, éboulement
Avalanche
Radon

Aléas naturels climatiques

Inondation, coulée de boue, submersion marine, coup de mer, lave torrentielle
Pluie, orage, ruissellement
Vent, tempête
Cyclone
Tornade
Grêle
Neige
Foudre
Incendie de forêt
Canicule, vague de chaleur
Gel

Les référentiels concernant la prévention des effets du gel seront examinés ultérieurement par le groupe de travail.

RÉPERTOIRE DU GROUPE DE TRAVAIL RÉSILIENCE

La MRN publie ce répertoire à destination de tous les publics. Il est également disponible sur son site <https://www.mrn.asso.fr/>.

L'objectif de ce répertoire est de faire partager au plus grand nombre les résultats des travaux du groupe d'experts relatifs à l'amélioration de la résilience des biens exposés aux aléas naturels.

La liste des documents de ce répertoire ne se veut pas exhaustive ; elle peut être complétée par la contribution de toutes les parties prenantes intéressées qui se manifesteront auprès de la MRN.

Les documents faisant partie de ce répertoire peuvent évoluer au cours du temps en fonction de leur parution / actualisation / péremption / retrait ou de l'évolution du contexte de prise en compte des aléas naturels dans les ouvrages concernés.

Ce répertoire fera l'objet d'une actualisation semestrielle.

RÉFÉRENTIELS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE

Les référentiels examinés par le GT proviennent de diverses sources. Il peut s'agir de référentiels initiés :

- par l'État ou ses services dans le cadre de travaux portant sur des bonnes pratiques associées à des aléas réglementés,
- par des organisations professionnelles, des organismes¹ ou associations souhaitant promouvoir des pratiques de résilience ou de réduction de la vulnérabilité.

Dans la suite de ce répertoire sont présentés, aléa par aléa, les documents examinés par le GT selon les trois catégories de référentiels exposées dans les objectifs de la MRN :

- Diagnostic,
- Prévention : en neuf, sur existant,
- Réduction de la vulnérabilité post-événement. 

Avertissement

L'examen des référentiels par le GT Résilience ne se veut pas exhaustif, tant les documents de référence sont nombreux, selon les aléas, les territoires et les actions de prévention éventuellement menées sur ceux-ci.

Ne pouvant tous les examiner, le GT Résilience a analysé ceux qui constituent une référence la plus large et fiable possible et qui contribuent à la réduction de la vulnérabilité des biens exposés.

Cet examen ne présage pas de celui qui peut être fait par d'autres instances nationales ou locales dans un cadre volontaire ou un cadre réglementaire qui imposerait des approches ou des mesures différentes de celles contenues dans les documents validés par ce GT.

Les documents présentés par le GT Résilience constituent une appréciation des références utiles à l'objectif de réduction de la vulnérabilité des biens exposés lorsqu'aucune autre démarche ne précise les référentiels ou les mesures de référence.

¹ Ces organismes peuvent être nationaux ou européens. C'est notamment le cas de référentiels suisses cités dans ce document, dont le contenu apporte de précieux éléments tant concernant les actions sur le bâti des différents aléas évoqués que les solutions intrinsèques ou d'environnement destinées à les prendre en compte et réduire leur impact.

A cette liste énumérative de référentiels examinés s'ajoutent les commentaires et observations du groupe de travail Résilience concernant leur pertinence en tant que référentiels de référence.

Le cas des biens exposés à des aléas multiples sont courants, les référentiels examinés n'envisagent généralement pas les effets concomitants ou non concomitants d'autres aléas sur un même bien.

Les diagnostics et mesures de prévention examinés par le GT Résilience sont pris aléa par aléa et il appartient à celui qui met en œuvre les mesures de prévention de préciser le contexte et les limites de ces mesures à leur bénéficiaire.

Précisons que l'examen des documents ne révèle pas nécessairement des mesures contradictoires ou antagonistes selon les aléas. Si tel était le cas, il appartient au donneur d'ordre des mesures à mettre en œuvre de préciser ses priorités en intégrant, le cas échéant, les obligations réglementaires inhérentes.

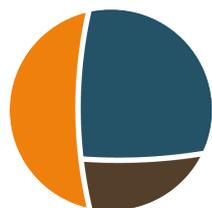
« PRINCIPES » À ADOPTER POUR UN MEILLEUR USAGE DES RÉFÉRENTIELS

Afin de faire le meilleur usage possible des référentiels présentés dans ce répertoire il est recommandé :

1. d'établir une cartographie des aléas naturels² auxquels le bâti est exposé.
Le site Géorisques <https://www.georisques.gouv.fr/> permet de connaître les risques près de chez soi à l'échelle de l'adresse, de la parcelle, de la commune et d'éditer un descriptif des risques.
2. de réaliser des diagnostics des travaux adaptés, en fonction de l'exposition aux différents aléas, pour des constructions neuves, des travaux d'extension / surélévation, des travaux sur existants de rénovation, de rénovation énergétique ou même d'entretien.
3. d'adapter la conception et la mise en œuvre des différents travaux aux objectifs à atteindre en s'appuyant sur les référentiels contribuant à réduire la vulnérabilité du bâti exposé.
4. de tracer la réalisation des points clés de l'exécution et de contrôler la conformité de la mise en œuvre en s'appuyant sur des certifications adaptées ou sur des opérations de contrôle dédiées à ces objectifs.

LES RÉFÉRENTIELS RÉPERTORIÉS PAR LE GT RÉSILIENCE SONT PRÉSENTÉS EN ANNEXE.

² D'autres aléas peuvent être à prendre en compte dans l'analyse



MISSION RISQUES NATURELS

ANNEXE

Les référentiels examinés et validés par le GT Résilience

ÉDITION JUILLET 2025

Sous l'égide de :



En collaboration avec :



PARTIE 1 - ALÉAS NATURELS TERRESTRES

ALÉAS DE 1 À 6

- P 09 01 **Séisme**
.
- P 12 02 **Sécheresse, retrait-gonflement des sols argileux**
.
- P 15 03 **Cavité**
.
- P 19 04 **Mouvement de terrain, éboulement**
.
- P 21 05 **Avalanche**
.
- P 22 06 **Radon**

PARTIE 2 - ALÉAS NATURELS CLIMATIQUES

ALÉAS DE 7 À 16

- P 24 07 **Inondation, coulée de boue, submersion marine, coup de mer, lave torrentielle**
.
- P 29 08 **Pluie, orage, ruissellement**
.
- P 31 09 **Vent, tempête**
.
- P 32 10 **Cyclone**
.
- P 34 11 **Tornade**
.
- P 35 12 **Grêle**
.
- P 36 13 **Neige**
.
- P 38 14 **Foudre**
.
- P 39 15 **Incendie de forêt**
.
- P 41 16 **Canicule, vague de chaleur**

-
- 01
-
- 02
-
- 03
-
- 04
-
- 05
-
- 06
-
- 07
-
- 08
-
- 09
-
- 10
-
- 11
-
- 12
-
- 13
-
- 14
-
- 15
-
- 16
-

PARTIE 1

**ALÉAS NATURELS
TERRESTRES**

ALÉAS DE 1 À 6



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Construction et risques sismiques | Ministère de la Transition écologique : [Voir le lien](#)
- Tremblements de terre et séismes en France : [Voir le lien](#)



Existence de PPR : **Oui**

Cartographie : [Voir le lien](#)

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- Eurocode 8
- NF P 94-500 Missions d'ingénierie géotechnique
- FD P06-038 (mars 2025) : Règles de construction parasismique - Règles simplifiées de construction parasismique pour justifier conformément à la NF EN 1998-1, et son annexe nationale les planchers poutrelles en béton / entrevous, propose des dispositions constructives forfaitaires pour un domaine d'emploi restreint* notamment sur :
 - Le zonage sismique et la catégorie d'importance des bâtiment,
 - Les charges permanentes et d'exploitations limitées,
 - Les techniques réalisant le contreventement,
 - La hauteur de vides sanitaires et de hauteur d'étage entre planchers, ...

(*) La présentation du domaine d'emploi est non exhaustive et est précisé dans la norme

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) GUIDE DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES - ZONE 5

SOURCE : DHUP
PUBLIÉ EN 2020

Guide réglementaire d'application obligatoire pour les constructions neuves dans le cadre de l'arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010 à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». [Décrets, arrêtés, circulaires](#)

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓		

Mots clés : Construction neuve / Antilles / Maison individuelle / Particulier



(2) CAHIER TECHNIQUE N°42 - GUIDE DE RÈGLES PARASISMIQUES SIMPLIFIÉES APPLICABLE À DES BÂTIMENTS COURANTS

SOURCE : AFPS
PUBLIÉ EN 2021

Ce cahier technique³ de l'AFPS non réglementaire décrit des méthodes simples de dimensionnement des éléments structuraux de contreventement, en se fondant sur les méthodes de l'Eurocode 8, NF EN 1998-1 et de l'annexe nationale associée.

Il s'applique aux ouvrages neufs de la classe de bâtiments à risque normal, dans les zones de sismicité 3, 4 et 5 dont les éléments structuraux sont en béton armé, maçonnerie ou en voile travaillant bois.

Mots clés : Construction neuve / Zone de sismicité 3, 4 et 5 / Bâtiments à risque normal

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓		



SÉISME

n° 01

Aléas naturels terrestres

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

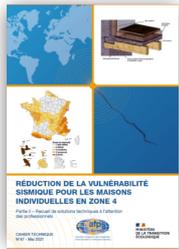
16



(3) CAHIER TECHNIQUE N°46 - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ SISMIQUE POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES EN ZONE 4

SOURCE : DGPR / AFPS
PUBLIÉ EN MAI 2021

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	



(4) CAHIER TECHNIQUE N°47 - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ SISMIQUE POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES EN ZONE 4

SOURCE : DGPR / AFPS
PUBLIÉ EN MAI 2021

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	

Ces deux cahiers techniques³ apportent une méthodologie et proposent un diagnostic préalable sans proposer de guide de diagnostic. Le document (8) peut servir de guide de diagnostic pour une partie des travaux proposés par ces deux guides. Notons qu'à partir de ce diagnostic, une méthodologie de priorisation de travaux peut être partagée entre professionnels et propriétaires.

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer en zone 4 / Maison individuelle construite en zone de sismicité moyenne avant 1991 / Particulier



(5) CAHIER TECHNIQUE N°48 - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ SISMIQUE POUR LES MAISONS INDIVIDUELLES EN ZONE 5 - PARTIE I - GUIDE À L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES

SOURCE : DGPR / AFPS
PUBLIÉ EN MAI 2021

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	



(6) CAHIER TECHNIQUE N°49 - RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ SISMIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES EN ZONE 5 PARTIE II - RECUEIL DE SOLUTIONS TECHNIQUES À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS

SOURCE : DGPR / AFPS
PUBLIÉ EN MAI 2021

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	

Ces deux cahiers techniques³ DGPR / AFPS apportent une méthodologie et proposent un diagnostic préalable sans proposer de guide de diagnostic. Le document (8) peut servir de guide de diagnostic pour une partie des travaux proposés par ces deux guides. Notons qu'à partir de ce diagnostic, une méthodologie de priorisation de travaux peut être partagée entre professionnels et propriétaires.

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer en zone 4 / Maison individuelle construite en zone de sismicité moyenne avant 1991 / Particulier

³ « Les documents complets sont accessibles aux adhérents et des extraits (15 premières pages) sont accessibles à tous. » <https://www.afps-seisme.org/publications/cahiers-et-guides-techniques>



01



(7) GUIDE DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE ET PARACYCLONIQUE DE MAISONS INDIVIDUELLES A STRUCTURE EN BOIS AUX ANTILLES

SOURCE : AFPS
PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2011

Ce guide de l'AFPS non réglementaire est compatible avec le guide visé par l'arrêté du 30 décembre 2020 pour la prise en compte de l'aléa sismique dans la construction de maisons individuelles en bois sur le territoire des Antilles. En l'absence d'autre document réglementaire ou codificatif pour l'aléa cyclonique, il est proposé de s'y référer.

Mots clés : Construction neuve / Antilles / Maison individuelle en bois / Particulier

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓		

02

03

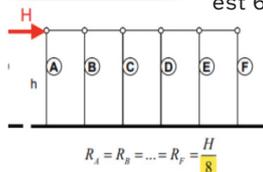
04



(8) GUIDE CONSTRUCTION PARASISMIQUE : DIAGNOSTIC ET RENFORCEMENT DU BÂTI EXISTANT VIS-A-VIS DU SÉISME

SOURCE : AFPS
PUBLIÉ EN MARS 2013

Ce guide non réglementaire est compatible avec l'Eurocode 8. A noter, en page 25, une erreur dans la formule, le nombre de poteaux étant de 6, le dénominateur de la formule est 6 et non 8.



Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Construction non parasismique

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓		✓	

05

06

07

08



(9) ARRÊTÉ NOR : TREP2407215A ÉTABLISSANT LA LISTE DES TYPES DE TRAVAUX DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX SÉISMES EN ZONE DE SISMICITÉ FORTE ÉLIGIBLES AU FPRNM

SOURCE : MTECT
PUBLIÉ LE 26 MARS 2024

Cet arrêté établit la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux séismes, en zone de sismicité forte⁽⁵⁾, éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pour les biens à usage d'habitation ou mixte et pour certains biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles.

Pour être éligibles au FPRNM, ces travaux doivent :

- être conformes au diagnostic qui permet de les identifier et de les hiérarchiser,
- participer à la sécurité des personnes ou permettre de réduire les dommages causés par un séisme.

Mots clés : Construction existante / Antilles / Zone de sismicité 5 / Professionnels / Prévention de l'existant

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	✓

09

10

11

12

13

14

15

16



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

• Sols argileux, sécheresse et construction | Ministère de la Transition écologique [Voir le lien](#)



Existence de PPR : **Oui**

Cartographie : [Voir le lien](#)

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- NF DTU 13.1 Travaux de bâtiment - Fondations superficielles faisant notamment référence aux études géotechniques fournies au constructeur dans le cadre du marché de travaux de fondations superficielles.
- NF DTU 20.1 Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs faisant notamment référence, en son Annexe C normative, à une étude préalable comportant :
 - une visite sur site,
 - une enquête de voisinage,
 - une étude géotechnique,
 - une étude hydrologique,
 en présence de maçonneries enterrées.
- NF P 94-500 Missions d'ingénierie géotechnique.

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE

PRÉAMBULE

Les sols argileux sont particulièrement sensibles à l'eau, qui peut engendrer deux types de comportement :

- des variations de volume du sol en fonction des variations de sa teneur en eau (retrait lorsque celle-ci diminue et gonflement lorsque celle-ci augmente) ;
 - une modification des caractéristiques mécaniques du sol du fait d'une hydratation excessive ;
- Ces deux phénomènes peuvent produire des dommages aux constructions établies sur ces sols si leur conception et leur environnement ne sont pas adaptés.

Les référentiels présentés dans ce chapitre ne traitent que du retrait-gonflement des sols argileux.

En complément des documents ci-dessous, nous invitons le lecteur à prendre connaissance des documents réalisés par l'ADOPTA et le CEREMA qui sont traités dans la rubrique [PLUIE, ORAGE, RUISSELLEMENT](#). Ces documents traitent de la gestion de l'eau de pluie sur la parcelle et abordent certaines interfaces avec l'aléa sécheresse.



(1) CONSTRUIRE EN TERRAIN ARGILEUX - LA RÉGLEMENTATION ET LES BONNES PRATIQUES

SOURCE : MTE
PUBLIÉ EN NOVEMBRE 2021

Cette plaquette de communication élaborée par le ministère de l'Écologie fait la synthèse des principales dispositions issues de [l'article 68 de la loi ELAN](#). L'attention est attirée sur les dispositions concernant les éventuels dispositifs de drainage périmétrique de la construction qui ne sont pas visés par cette plaquette, ni par [l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux techniques particulières de construction dans les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols](#), mais dont le rôle est déterminant pour le maintien des sols à proximité des fondations dans un environnement hydrique favorable.

En page 12, une erreur s'est glissée dans la légende du schéma. La distance d'influence est égale à une fois la hauteur de l'arbre à l'âge adulte, et une fois et demie la hauteur d'une haie.

Mots clés : Construction neuve / France métropolitaine / Maison individuelle

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	

SÉCHERESSE, RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

n° 02
Aléas naturels terrestres



(2) GUIDE 1 : CARACTÉRISER UN SITE POUR LA CONSTRUCTION

SOURCE : IFSTTAR
PUBLIÉ EN JUILLET 2017

Ce guide élaboré sous l'égide de l'IFSTTAR est également référencé sur le site du ministère. Il apporte des informations complémentaires à l'[arrêté du 22 juillet 2020](#) définissant le contenu des études géotechniques à réaliser dans les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols publié au JO du 06 août 2020 (JORF n°0192).

L'attention est attirée sur l'existence d'autres classifications des sols que celle mentionnée dans le guide IFSTTAR. Il n'y a pas de contre-indication à utiliser la classification GTR.

Mots clés : Construction neuve / France métropolitaine / Maison individuelle

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓		

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16



(3) GUIDE 2 : PROTÉGER SA MAISON DE LA SÉCHERESSE

SOURCE : IFSTTAR
PUBLIÉ EN JUILLET 2017

Ce guide élaboré sous l'égide de l'IFSTTAR est également référencé sur le site du ministère. L'attention est particulièrement attirée sur les dispositions exposées au chapitre 3 - Mesures concernant la structure - dont les explications et schémas :

- illustrent les dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux techniques particulières de construction dans les zones exposées au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols publié au JO du 15 août (JORF n°0200),
- complètent et illustrent les dispositions absentes des normes de construction.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Maison individuelle / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

04

05

06

07

08

09



(4) GUIDE 3 : ANALYSE ET TRAITEMENT DES DÉSORDRES CRÉÉS PAR LA SÉCHERESSE

SOURCE : IFSTTAR
PUBLIÉ EN JUILLET 2017

Ce guide élaboré sous l'égide de l'IFSTTAR est également référencé sur le site du ministère. Concernant les techniques évoquées au chapitre 5 « Traitement et réparation des désordres » :

- « 5.2.1.7 - Poser un écran horizontal imperméable en périphérie des murs extérieurs ». Cette technique fait l'objet de recommandations professionnelles dédiées évoquées au point (4).

- « 5.2.2.4 - Les injections sous fondations »

Depuis la parution de ce guide, il est à noter que deux procédés font l'objet d'avis technique du groupe spécialisé 3.3 concernant le renforcement de sol par injection de résine.

- « 6.1.1 - Quelques ordres de grandeur de coûts habituels de travaux de réparation »

Certaines des valeurs mentionnées sont à actualiser, il est proposé de retenir les ordres de grandeur de coûts suivants :

Type de travaux de réparation	Coûts habituels (HT)	Commentaires
Reprise en sous-œuvre des murs par micropieux et longrines de répartition	75 à 100 k€	Hors travaux superstructure et corps d'états secondaires
Reprise en sous-œuvre par puits de faible profondeur et longrines de répartition	60 à 75 k€	Solution peu pratiquée
Rigidification des fondations existantes par scellement d'une longrine ceinturant l'ouvrage	40 k€	
Injection et brochage des dallages en rive de l'ouvrage	6 à 12 k€	
Injection de résine en sous-œuvre sous fondations	30 k€	
Imperméabilisation du pourtour de l'ouvrage par géomembrane	35 à 45 k€	
Mise en place de chaînages intégrés dans la maçonnerie	environ 20 k€	
Réalisation d'une tranchée drainante peu profonde à l'amont	1,5 à 6 k€	Selon la profondeur et l'exutoire, pour une longueur d'une dizaine de mètres
Mise en place d'un écran antiracine	300 à 500 € / ml	Pour une profondeur de 2 m
Abattage, dessouchage et brûlage des arbres	1 k€	10 à 60 cm de diamètre

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine / Maison individuelle / Réparation

Note au lecteur : La rubrique « coûts habituels (HT) » a été établie sur la base des prix constatés et pratiqués en 2021. Leur prise en compte nécessite donc une actualisation.



01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.
08
.
09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.



(5) OUVRAGES EXISTANTS EXPOSÉS À LA SÉCHERESSE : STABILISATION DES SOLS DE FONDATIONS PAR IMPERMÉABILISATION PÉRIMÉTRALE - RECOMMANDATIONS SUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE

SOURCE : USG - CFG - CFMS - SYNTEC INGÉNIERIE
PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2021

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	✓

Ce document rédigé conjointement par l'USG (Union Syndicale Géotechnique) et le CFG (Comité Français de Géosynthétiques), sous l'égide du CFMS (Comité Français de Mécanique des Sols et des Géotechniques) et de SYNTEC Ingénierie, propose des recommandations concernant la conception et la mise en œuvre de « géomembranes » d'imperméabilisation périmétrale de maisons individuelles existantes réalisées en maçonnerie sur des sols argileux, à titre préventif ou en stabilisation à la suite de dommages consécutifs au phénomène de retrait-gonflement. La mise en œuvre des géomembranes d'étanchéité se réfère aux [« Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéités par géomembranes – Édition 2017 »](#).

Mots clés : Construction existante / Maison individuelle / France métropolitaine / Prévention de l'existant / Réparation



(6) CAHIER DE CLAUSES TECHNIQUES GÉNÉRALES - FASCICULE N°2 - TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX - SPÉCIFICATION TECHNIQUE POUR LES TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX

SOURCE : METLTM
PUBLIÉ EN MARS 2003

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓		

Bien que prévues pour des travaux de génie-civil routiers et en l'absence de norme française de construction encore en vigueur relative aux travaux de terrassement pour le bâtiment¹, les recommandations de ce fascicule édicté par le METLTM sont transposables aux travaux de bâtiment. Compte tenu de l'importance de la bonne gestion des eaux en phase de chantier pour les travaux de terrassements et de leur impact à terme sur le comportement de l'ouvrage réalisé sur sols argileux, ce document offre un référentiel à ces travaux. On s'intéressera plus particulièrement :

- au chapitre V – Mode d'exécution des travaux :
 - 5.6 – Purges
 - 5.7 – Préparation du support sous remblais
 - 5.10 – Assainissement et drainage provisoire de chantier
 - 5.15 – Ouvrages drainants
 - 5.18 – Eau rejetée de l'emprise durant les travaux.
- au chapitre VI – Consistance des prestations et détermination des quantités :
 - 6.3 – Travaux préalables aux terrassements.

¹ Les travaux de terrassement pour le bâtiment ont fait l'objet d'une norme-DTU P 11-201 également référencée [DTU 12](#), jusqu'en septembre 2000, date à laquelle elle n'a plus été applicable aux marchés privés de bâtiment se référant à la norme NF P 03-001. Cette norme n'a pas été remplacée depuis.

Mots clés : Construction neuve / France métropolitaine / Professionnels / Prévention / Maison individuelle / Maison individuelle en bois



n° 03

Aléas naturels terrestres

CAVITÉ

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les mouvements de terrain | Ministère de la Transition écologique : [Voir le lien](#)



Existence de PPR : **Oui**

Cartographie :

[Géorisques](#) | [Mieux connaître les risques sur le territoire](#)

01

02

03

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- Pas de codification concernant le calcul des structures.
- NF DTU 13.1 Travaux de bâtiment - Fondations superficielles faisant notamment référence aux études géotechniques fournies au constructeur dans le cadre du marché de travaux de fondations superficielles.
- NF DTU 20.1 Travaux de bâtiment - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs faisant notamment référence, en son Annexe C normative, à une étude préalable comportant :
 - une visite sur site,
 - une enquête de voisinage,
 - une étude géotechnique,
 - une étude hydrologique,
 en présence de maçonneries enterrées.
- NF P 94-500 Missions d'ingénierie géotechnique.

04

05

06

07

08

09

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE

PRÉAMBULE

L'aléa cavité est traité selon des procédures spécifiques liées à sa situation géographique :

- L'inspection Générale des Carrières (IGC), répartie entre deux sites pour la région Île-de-France :
 - IGC Paris pour les départements : Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94),
 - IGC Versailles pour les départements : Yvelines (78), Essonne (91), Val d'Oise (95) ;
- Le BRGM, le CEREMA ou l'INERIS pour les autres départements.

Les documents référencés peuvent aborder :

- soit la méthodologie d'investigation géotechnique à titre préventif ou curatif,
- soit le traitement de la cavité à titre préventif ou à titre curatif,
- soit la conception du bâti à titre préventif ou curatif.

Il n'y a pas de document spécifiquement dédié à la conception d'un ouvrage adapté au risque de cavité, il est souvent fait état de solutions variées qui peuvent apparaître antagonistes, entre la recherche d'une certaine souplesse en fractionnant de grands ensembles et une certaine rigidité à l'échelle de la cellule unitaire.

La méthodologie d'investigation géotechnique est également sujette à réflexion entre des recommandations de décapage superficiel des terrains et des investigations géotechniques plus classiques mais adaptées à la sujétion « cavité » auxquelles toute construction doit faire appel avant sa réalisation.



(1) DOSSIER CAVITÉ

SOURCE : BRGM
PUBLIÉ EN JUILLET 2017

Document dressant un répertoire de présentation du risque cavités en France.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓		

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention



(2) MÉTHODES DE RECONNAISSANCE DES CAVITÉS - SYNTHÈSE DES RECONNAISSANCES ACTUELLES

SOURCE : DGPR/CEREMA
PUBLIÉ EN JANVIER 2021

Ce document du CEREMA⁴ établi en collaboration avec le BRGM et l'INERIS sous l'égide de la DGPR fait la synthèse 2020 des différentes méthodes de reconnaissance des cavités en intégrant les karsts.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓			✓

01
.
02
.



(3) CONSTRUIRE EN ZONE DE RISQUE

SOURCE : I.G.C INSPECTION GÉNÉRALE
DES CARRIÈRES (75-92-93-94)
PUBLIÉ EN JUILLET 2019

Document de présentation du processus d'autorisation de construire dans les départements d'Île-de-France 75 - 92 - 93 - 94.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

03
.
04
.
05



(4) DISPOSITION POUR LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET TRAVAUX

SOURCE : I.G.C INSPECTION GÉNÉRALE
DES CARRIÈRES (78-91-95)
PUBLIÉ EN 2018

Ces 2 documents précisent le contexte des études géotechniques et leur nécessité ou non en cas de cavage directement accessible dans les départements d'Île-de-France 75 - 92 - 93 - 94.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	✓

06
.
07
.
08
.
09



(5) RECOMMANDATIONS POUR LES RECONNAISSANCES DES SOLS PAR SONDAGES

SOURCE : I.G.C INSPECTION GÉNÉRALE
DES CARRIÈRES (78-91-95)
PUBLIÉ EN 2018

(6) LES EXCAVATIONS SOUTERRAINES TECHNIQUES DE PRÉVENTION

SOURCE : IGC INSPECTION GÉNÉRALE
DES CARRIÈRES
PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2014

Ce document présente différentes techniques de confortement/suppression des cavités et d'adaptation du bâti dans les départements d'Île-de-France :

- Interventions au niveau des cavités pour éviter leur effondrement :
 - Consolidation de la cavité,
 - Techniques de suppression du vide souterrain ;
- Interventions au niveau de la construction ou de sa fondation destinées à la rendre insensible aux dégradations dues à l'évolution de la cavité :
 - Renforcement de la structure d'une construction,
 - Réalisation de fondations profondes ;
- Adaptation des réseaux et voiries.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16

⁴ Document gratuit téléchargeable sur le site du CEREMA après inscription :

[La gestion du risque cavités souterraines](#) | [Publications du Cerema](#)



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06
- 07
- 08
- 09
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16



(7) ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉDUCTION DU RISQUE LIÉ À LA PRÉSENCE DE CAVITÉ SOUTERRAINE - PHASE 1 : DOCUMENT DE SENSIBILISATION DU MAIRE AU RISQUE LIÉ À LA PRÉSENCE DE CAVITÉS SOUTERRAINES SUR LA COMMUNE D'ÉTUDE

SOURCE : INERIS
PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2014

Ce document, établi pour la région du Nord, est adapté aux cavités dans la craie et le gypse, ou de façon générale aux exploitations souterraines hors mines. Les régions normandes et de l'Est sont aussi concernées par ce risque.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓			✓



(8) RECOMMANDATIONS POUR L'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DES MOUVEMENTS DU SOUS-SOL SUR LE BÂTI

SOURCE : INERIS
PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2008

En l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des cavités sur les bâtiments, ces recommandations édictées par l'INERIS destinées aux professionnels de la construction, permettent de comprendre les phénomènes révélateurs de l'existence de cavités, d'en évaluer les principales actions sur le bâti et de proposer des dispositions constructives concernant les fondations et la structure. Elles permettent au propriétaire du bâtiment concerné, en lien avec les professionnels de la géotechnique, de faire le meilleur choix de traitement concernant le phénomène affectant le sol.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	✓



(9) GUIDE TECHNIQUE - MISE EN SÉCURITÉ DES CAVITÉS SOUTERRAINES D'ORIGINE ANTHROPIQUE : SURVEILLANCE - TRAITEMENT

SOURCE : INERIS
PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2007

Ce guide technique à destination des collectivités, entreprises et particuliers réalisé notamment à l'attention des bureaux d'études, des experts, des maîtres d'œuvre ou des gestionnaires d'ouvrages exposés, propose des méthodes adaptées et économiquement viables, permettant de garantir la sauvegarde des personnes et des biens exposés aux phénomènes d'instabilité du sol induits par la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées. Ce guide fournit également quelques informations utiles visant les constructions nouvelles.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention Protection

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	✓



(10) GUIDE SUR LES SOLUTIONS DE MISE EN SÉCURITÉ DES CAVITÉS SOUTERRAINES ABANDONNÉES D'ORIGINE ANTHROPIQUE

SOURCE : INERIS
PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2016

Ce guide complète les précédents concernant le propriétaire du bâtiment concerné, en lien avec les professionnels de la géotechnique, pour faire le meilleur choix de traitement concernant le phénomène affectant le sol.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention Protection

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

CAVITÉ

n° 03
Aléas naturels terrestres



(11) DISSOLUTION NATURELLE DU GYPSE DANS LE SOUS-SOL - ANALYSE ET GESTION DES ALÉAS MOUVEMENTS DE TERRAIN DE TYPE AFFAISSEMENT ET EFFONDREMENT

SOURCE : CEREMA ET INERIS
PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2018

Ce document présente, dans sa première partie les mécanismes de dissolution du gypse. Il développe des mesures de prévention comme la gestion de l'eau, les méthodes de traitement (injections, comblement depuis la surface), l'adaptation ou le renforcement des fondations, la rigidification de la superstructure.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	

- 01 .
- 02 .
- 03**
- . 04
- . 05
- . 06
- . 07
- . 08
- . 09
- . 10
- . 11
- . 12
- . 13
- . 14
- . 15
- . 16
- .

Mots clés : Construction neuve / construction existante / France métropolitaine / Professionnels / Diagnostic / Prévention / Prévention de l'existant / Protection



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les mouvements de terrain | Ministère de la Transition écologique : [Voir le lien](#)



Existence de PPR : Oui

Cartographie :

[Géorisques](#) | [Mieux connaître les risques sur le territoire](#) (georisques.gouv.fr)

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- Pas de codification concernant le calcul des structures
- NF P 94-500 Missions d'ingénierie géotechnique

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS GRAVITATIONNELS / CHAPITRE 4 - GLISSEMENTS DE TERRAIN

SOURCE : ECA AEA
PUBLIÉ EN 2005

Ces dispositions sont à évaluer en fonction de celles éventuellement prescrites dans un PPR applicable à l'ouvrage considéré ou en complément.

A défaut de PPR et en l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des glissements de terrain sur les bâtiments, ces recommandations suisses, destinées aux professionnels de la construction, permettent d'évaluer les principales actions des mouvements de terrain sur les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir leurs effets sur les ouvrages.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓



(2) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS GRAVITATIONNELS / CHAPITRE 6 - CHUTES DE PIERRES

SOURCE : ECA AEA
PUBLIÉ EN 2005

Ces dispositions sont à évaluer en fonction de celles éventuellement prescrites dans un PPR applicable à l'ouvrage considéré ou en complément.

A défaut de PPR et en l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des chutes de pierres sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent d'évaluer les principales actions de ces chutes de pierres sur les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir leurs effets sur les ouvrages.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

MOUVEMENT DE TERRAIN, ÉBOULEMENT

n° 04
Aléas naturels terrestres



(3) GLISSEMENTS DE TERRAIN EN MARTINIQUE - COMMENT PROTÉGER MA MAISON ?

SOURCE : PRÉFET DE LA MARTINIQUE - BRGM
PUBLIÉ EN 2021

Ce document élaboré par le département de la Martinique, destiné à tout-public, préconise 3 types de recommandations :

- (1) J'améliore la structure de ma maison
- (2) Je sécurise les aménagements
- (3) Je contrôle les eaux de surface

Si les deux premières recommandations requièrent l'intervention de professionnels compétents pour être mises en œuvre, la troisième recommandation peut être effectuée par un particulier au titre de la prévention. Ces recommandations sont applicables à d'autres territoires des Antilles ou métropolitains exposés aux glissements de terrain.

Concernant les ouvrages sensibles que sont les murs de soutènement, l'attention est attirée sur le respect des règles essentielles de conception et de calcul des ouvrages de soutènement, telles que définies dans le document « [Les ouvrages de soutènement - Guide de conception générale](#) » réalisé par le CEREMA. Pour les murs en pierre sèche faisant fonction de soutènement, le guide de bonnes pratiques « [Technique de construction de murs en pierre sèche – Règles professionnelles](#) » coordonné par l'ENTPE⁵ fait référence.

| Mots clés : Construction neuve ou existante / Antilles / Particuliers professionnels / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	

- 01 .
- 02 .
- 03 .
- 04** .
- 05 .
- 06 .
- 07 .
- 08 .
- 09 .
- 10 .
- 11 .
- 12 .
- 13 .
- 14 .
- 15 .
- 16 .

⁵ Document gratuit téléchargeable sur le site du CEREMA après inscription :

[Les ouvrages de soutènement | Publications du Cerema](#)

⁶ Ce guide en vente chez l'éditeur ABPS n'est pas accessible au format numérique :

[Techniques de construction des murs en pierres sèches](#)



n° 05

Aléas naturels terrestres

AVALANCHE

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Avalanches | Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) : [Voir le lien](#)
- PPR Avalanches - Guide Méthodologique [Voir le lien](#)



Cartographie : Aucune

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Aucune

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) GUIDE DE CONSTRUCTION EN MONTAGNE - LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'AVALANCHE

SOURCE : MEDD
PUBLIÉ EN 2004

Ces dispositions sont à évaluer en fonction de celles éventuellement prescrites dans un PPR applicable à l'ouvrage considéré ou en complément. A défaut de PPR et en l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des avalanches sur les bâtiments, ces recommandations destinées aux professionnels de la construction, n'ont pas de valeur réglementaire. Elles se focalisent sur l'aléa avalanche et permettent notamment d'évaluer les efforts sur les constructions et d'apporter des réponses constructives pour y faire face.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention



(2) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS GRAVITATIONNELS

SOURCE : ECA AEAI // CHAPITRE 2 - AVALANCHES
PUBLIÉ EN 2005

Ces dispositions sont à évaluer en fonction de celles éventuellement prescrites dans un PPR applicable à l'ouvrage considéré ou en complément. A défaut de PPR et en l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des glissements de terrain sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent d'évaluer les principales actions des mouvements de terrain sur les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir leurs effets sur les ouvrages. Elles peuvent compléter sur certains points des dispositions du guide référencé à l'alinéa précédent.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention



01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.
08
.
09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation en vigueur et autres textes - Ministère des Solidarités et de la Santé

- Arrêté du 20 février 2019 relatif aux informations et aux recommandations sanitaires à diffuser à la population en vue de prévenir les effets d'une exposition au radon dans les immeubles bâtis : [Voir le lien 1](#) / [Voir le lien 2](#)



Existence de PPR : Aucune

Cartographie :

[Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français - Légifrance](#)

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) RÉFÉRENTIELS RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

SOURCE : IRSN

- Fiche n° 1 - Quels peuvent être les défauts d'étanchéité ?
- Fiche n° 3 - Pose d'une dalle en béton
- Fiche n° 4 - Comment ventiler efficacement votre habitation ?
- Fiche n° 7 - Mise en suppression du rez-de-chaussée
- Fiche n° 10 - Comment bien ventiler votre système de chauffage ?

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

En l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets du radon sur les occupants des bâtiments exposés, ces référentiels réglementaires destinés aux professionnels de la construction proposent des mesures constructives adaptées à la réduction de l'exposition des occupants. *Mise à jour de septembre 2024 : les fiches 2, 5, 6, 8 et 9 ont été retirées du répertoire car leurs contenus sont présentés plus en détail dans les référentiels établis par l'ASN-CSTB et l'Association QUALITEL .*

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Diagnostic / Prévention de l'existant



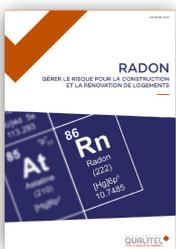
(2) GUIDE-DE-RECOMMANDATIONS-POUR-LA-PROTECTION-DES-BATIMENTS-NEUFS-ET-EXISTANTS-VIS-A-VIS-DU-RADON

SOURCE : ASN - CSTB
PUBLIÉ EN JUILLET 2023

Ce guide complet présente de manière précise l'aléa radon, la cartographie des zones à risques en France métropolitaine et Outre-Mer, et les réglementions applicables par type d'ouvrage. Un logigramme basé sur les résultats de mesures fournit une aide au choix des mesures correctives. Un large panel de solutions techniques de prévention est présenté aussi bien en neuf qu'en rénovation.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Diagnostic / Prévention / Prévention de l'existant / Protection / Réparation

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	✓



(3) RADON - GÉRER LE RISQUE POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE LOGEMENTS

SOURCE : ASSOCIATION QUALITEL
PUBLIÉ EN FÉVRIER 2020

Ce guide, réalisé avec l'appui du CSTB, fournit des détails techniques de mise en œuvre des procédés d'étanchéité au radon y compris des spécifications techniques particulières pour les points singuliers (recouvrement entre lés, traitements des percements, ...). Il donne également des exemples des matériaux considérés comme étanches au radon. Ce guide développe plus particulièrement les solutions aux constructions neuves.

Mots clés : Construction neuve / France métropolitaine / Professionnels / Diagnostic / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	✓

01
·
02
·
03
·
04
·
05
·
06
·
07
·
08
·
09
·
10
·
11
·
12
·
13
·
14
·
15
·
16
·

PARTIE 2

ALÉAS NATURELS CLIMATIQUES

ALÉAS DE 7 À 16



01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.
08
.
09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.
17

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Prévention des inondations | Ministère de la Transition écologique : [Voir le lien](#)



Existence PPR : Oui

Cartographie : Géorisques | Mieux connaître les risques sur les territoires : [Voir le lien](#)

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Aucune norme hormis : NF P 11-221-1 - DTU 14.1 Travaux de cuvelage

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) RÉFÉRENTIEL DE TRAVAUX DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DANS L'HABITAT EXISTANT

SOURCE : DGALN
PUBLIÉ EN JUIN 2012

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	✓

Les recommandations proposées dans ce document sont destinées aux professionnels de la construction. Elles n'ont pas de valeur réglementaire. Les étapes d'information sur l'aléa et de diagnostic de vulnérabilité de la construction ne sont pas visées par le document. L'attention est attirée sur la qualité de la partie technique des fiches-travaux de prévention, cependant les indicateurs économiques et taux de taxes sont à actualiser et les dispositifs incitatifs ont évolué depuis la parution du document, dont notamment les conditions de mobilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Maison individuelle / Logement collectif



(2) JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - ARRÊTÉ N° 233

SOURCE : MTES
PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2021

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	✓

Cet arrêté établit la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations. Pour être éligibles au FPRNM, ces travaux doivent être conformes au diagnostic établi pour le bien considéré : ils participent à la sécurité des personnes ou permettent de réduire les dommages ou de faciliter le retour à la normale.

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention



(3) INONDATIONS - GUIDE DE REMISE EN ÉTAT DES BÂTIMENTS

SOURCE : DGALN
PUBLIÉ EN 2002 - RÉÉDITION MARS 2010

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
			✓

L'attention est attirée sur deux points :

- les effets de l'inondation décrits sur la structure du bâtiment qui peuvent relever de la mise en jeu de garanties autres que celles liés au motif « inondation et coulées de boues », ou résulter d'effets indirects de l'inondation,
- le chapitre « Amélioration » pour lequel il conviendra de se référer au document paru postérieurement, évoqué au point (1), lorsque le thème y est traité.

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Maison individuelle / Logement collectif / Réparation



(4) AUTO-ÉVALUATION «INONDATION» DE SON HABITATION A DESTINATION DES PARTICULIERS

SOURCE : DREAL PACA
PUBLIÉ EN JUIN 2019

Ce document d'auto-évaluation d'une habitation à l'usage du particulier permet d'établir la vulnérabilité des biens et des occupants au risque d'inondation. L'attention est attirée sur le fait que ce document accessible, de qualité, pédagogique et didactique existe sous d'autres formats et sur d'autres territoires où il est produit par les collectivités en charge de la prévention des inondations, il convient alors de s'y référer. A défaut, ce document constitue un référentiel appréciable.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓		✓	

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16



(5) GUIDE MÉTHODOLOGIQUE - LE BÂTIMENT FACE À L'INONDATION : DIAGNOSTIQUER ET RÉDUIRE SA VULNÉRABILITÉ ET SON AIDE-AIDE-MÉMOIRE SUR LA VULNÉRABILITÉ DES OUVRAGES

SOURCE : CEPRI
PUBLIÉ EN 2010

Ce document est un guide d'investigation et de diagnostic de la vulnérabilité d'un bâtiment public ou privé d'habitation ou d'activité. Il permet de recenser les éléments les plus vulnérables, de détecter les points sensibles et critiques, de faire la liste des dommages potentiels, d'évaluer la vulnérabilité du bâtiment selon différents critères et de recommander des dispositions d'aménagement des ouvrages pour diminuer cette vulnérabilité. Les annexes de ce document proposent des outils opérationnels pratiques et efficaces.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓		✓	

Mots clés : Existant / France métropolitaine et Outre-mer / Particulier ou professionnel / Diagnostic / Prévention

(6) GUIDES D'AUTO-DIAGNOSTIC FACE AU RISQUE INONDATION

SOURCE DRIEAT ÎLE-DE-FRANCE
PUBLIÉS LE 27 MAI 2019

- **PME-TPE** : [Guide](#) / [Fiche](#)
- **Industries** : [Guide](#) / [Fiche](#)
- **Établissements culturels** : [Guide](#) / [Fiche](#)
- **Collectivités et Administrations** : [Guide](#) / [Fiche](#)

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓		✓	✓
✓		✓	✓
✓		✓	✓
✓		✓	✓

Cet ensemble de documents à destination de professionnels de différents secteurs d'activité constitue une référence dans les territoires où il est en usage. Des documents analogues, produits par les collectivités, existent sur d'autres territoires, il convient alors de s'y référer. A défaut, ces documents constituent un référentiel appréciable.

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Autodiagnostic / Prévention



(7) PLAQUETTE MON ENTREPRISE FACE AUX INONDATIONS

SOURCE : DREAL NORMANDIE

Cette plaquette didactique présente les solutions adaptées à la réduction de la vulnérabilité des entreprises après avoir procédé à l'un des autodiagnostic mentionnés au point (6) ou après avoir fait appel à un professionnel.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
		✓	✓

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention



n° 07

Aléas naturels climatiques

INONDATION, COULÉE DE BOUE, SUBMERSION MARINE, COUP DE MER, LAVE TORRENTIELLE

(8) FICHES CONSEILS PRÉVENTION : INDUSTRIELS, COMMERÇANTS, ARTISANS, LOGISTIENS : ANTICIPEZ ET MINIMISEZ L'IMPACT D'UNE INONDATION SUR VOTRE ENTREPRISE

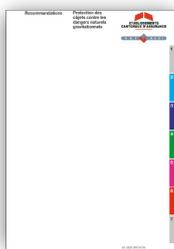
SOURCE : FRANCE ASSUREURS
PUBLIÉ EN JUIN 2016

- Fiche préliminaire I – Les systèmes d'alerte
- Fiche préliminaire II – Mise en place d'un PCA
- Fiche 01 – Créez ou aménagez une zone refuge hors d'eau pour les personnes
- Fiche 02 – Occultez les entrées d'eau de vos bâtiments
- Fiche 03 – Sécurisez votre fourniture d'énergie
- Fiche 04 – Sécurisez vos autres fournitures de fluides
- Fiche 05 – Sécurisez vos installations de génie climatique
- Fiche 06 – Sécurisez vos réseaux informatiques et de télécommunication
- Fiche 07 – Sécurisez vos réservoirs, cuves et autres stockages de produits dangereux
- Fiche 08 – Créez ou aménagez une zone de repli hors d'eau pour les stockages et activités critiques
- Fiche 09 – Mettez hors d'eau vos équipements de sécurité/sûreté
- Fiche 10 – Mettez en place votre Plan d'Urgence Inondation

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓
	✓	✓	✓
	✓	✓	✓
	✓	✓	✓
	✓	✓	✓
	✓	✓	✓
	✓	✓	✓
	✓	✓	✓

Cet ensemble de documents à destination de professionnels de différents secteurs d'activité constitue une référence dans les territoires où il est en usage. Des documents analogues, produits par les collectivités, existent sur d'autres territoires, il convient alors de s'y référer. A défaut, ces documents constituent un référentiel appréciable.

Mots clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Autodiagnostic / Prévention



(9) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS GRAVITATIONNELS

SOURCE : ECA AEAI // CHAPITRE 3 - CRUES
PUBLIÉ EN 2005

En l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des crues sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent d'évaluer les principales actions des crues sur les ouvrages exposés et proposent des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévoir leurs effets sur les ouvrages.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention



(10) GUIDE - CONSTRUIRE EN MONTAGNE - LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE TORRENTIEL

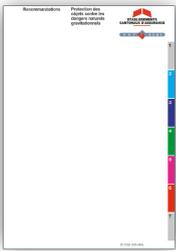
SOURCE : MEDDTL
PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2010

Les recommandations proposés dans ce document sont destinées aux professionnels de la construction, elles n'ont pas de valeur réglementaire. Elles se focalisent sur l'aléa laves torrentielles et permettent notamment d'évaluer les efforts sur les constructions et d'apporter des réponses constructives pour y faire face.

Notons que ce document s'appuie largement sur les éléments fournis par le document suisse référencé à l'alinéa suivant.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓



(11) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS GRAVITATIONNELS

SOURCE : ECAAEAI // CHAPITRE 5 - LAVES TORRENTIELLES PUBLIÉ EN 2005

En appui du guide précité et en l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des laves torrentielles sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent d'évaluer les principales actions des laves torrentielles sur les ouvrages exposés et proposent des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir leurs effets sur les ouvrages.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

01 .

02 .

03 .

04 .



(12) PAPI - PRÉVENTION DES INONDATIONS - VALS DE LOIRE LE BÂTIMENT RÉILIENT - INFORMATION AUPRÈS DES ACTEURS DE L'IMMOBILIER ET DU BÂTIMENT

SOURCE : ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE PUBLIÉ EN 2022

Ce document s'adresse à l'ensemble des professionnels de l'immobilier et du bâtiment. La présentation des PPRI, la facilité d'accès au document via des QR-Codes, les mesures de prévention ainsi que la différenciation entre mesures obligatoires et recommandées proposés dans ce document sont très pédagogiques. Le contenu est transposable sur l'ensemble du territoire.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine / Professionnels / Prévention / Maison individuelle

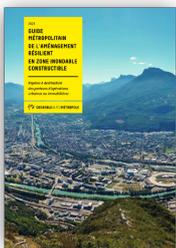
Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

05 .

06 .

07 .

08 .



(13) GUIDE MÉTROPOLITAIN DE L'AMÉNAGEMENT RÉILIENT EN ZONE INONDABLE CONSTRUCTIBLE REPÈRES À DESTINATION DES PORTEURS D'OPÉRATIONS URBAINES OU IMMOBILIÈRES

SOURCE : GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE & CEREMA PUBLIÉ EN 2023

Ce document s'adresse aux porteurs d'opérations urbaines ou immobilières. Il est structuré selon une logique d'échelle descendante, depuis la programmation architecturale et urbaine jusqu'au bâtiment (neuf et rénovation). Il fournit également des mesures de prévention relatives aux réseaux. Le contenu est transposable sur l'ensemble du territoire.

Mots-clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Diagnostic / Prévention / Prévention de l'existant / Logement collectif / Bâtiment.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	

09 .

10 .

11 .

12 .

13 .



(14) GUIDE PRATIQUE - HABITER EN INONDABLE COMMENT ADAPTER SON LOGEMENT ET SES BÂTIMENTS AGRICOLES

SOURCE : AGENCE D'URBANISME FLANDRE-DUNKERQUE PUBLIÉ EN 2023

La particularité de ce document est de s'adresser au secteur agricole. Quatre fiches dérivées du *Référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant* sont adaptées aux bâtiments agricoles (fiches F17 à F20). Elles sont complétées par des fiches spécifiques aux activités agricoles (fiches F21 à F28). Sur la partie bâtiminaire, la fiche « F02 Installation d'un détecteur de présence d'eau » présente une complémentarité par rapport aux fiches contenues dans le référentiel cité plus haut.

Mots-clés : Construction existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention / Prévention de l'existant / Bâtiments agricoles

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

14 .

15 .

16 .



OUVRAGES DE PROTECTION

- 01
- .
- 02
- .
- 03
- .
- 04
- .
- 05
- .
- 06
- .
- 07
- .
- 08
- .
- 09
- .
- 10
- .
- 11
- .
- 12
- .
- 13
- .
- 14
- .
- 15
- .
- 16
- .

L'attention est attirée sur le fait que l'ensemble des documents précités mentionnent à juste titre les batardeaux comme éléments de protection et de prévention des effets des inondations sur les biens exposés.

Notons qu'aucun batardeau ne dispose d'une norme française de définition de procédé (norme produit) permettant notamment d'évaluer ses performances et d'aucune norme française de mise en œuvre.

La mise en œuvre de ces dispositifs relève donc de la compétence d'entreprises appropriées tant pour le choix de matériels adaptés que pour leur mise en œuvre.

Eu égard à l'importance des actions exercées par l'eau sur ces dispositifs, **le dimensionnement de ces équipements et l'adaptation à l'ouvrage à protéger** engagent la sécurité des occupants et des biens.



(15) MATÉRIAUX ET ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

SOURCE : ECA AEA
PUBLIÉ EN 2023

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

En l'absence de référentiel de dispositifs de protection contre les actions des crues et laves torrentielles, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent de consulter une liste non exhaustive de différents types de procédés pouvant répondre aux mesures proposées en matière de protection et/ou prévention de leurs effets.

Le contenu de cette liste est basé sur les information fournies par les producteurs ou distributeurs des produits et procédés, il convient de vérifier au cas par cas leur adaptation à l'ouvrage et leur conformité aux performances revendiquées.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention Protection



n° 08

Aléas naturels climatiques

PLUIE, ORAGE, RUISSELLEMENT

01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, modifiée par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, et ses décrets d'application
- L'arrêté ministériel du 17 juillet 2009 modifié relatif aux mesures de prévention ou de limitation des introductions de pollution dans les eaux souterraines.



Cartographie : Aucune

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Un certain nombre de normes d'ouvrages du clos-couvert (couvertures, toiture-terrasse, menuiseries, ...) en leurs annexes informatives préconisent des choix de conceptions autorisées ou interdites en fonction des effets concomitants du vent et de la pluie.

CARTOGRAPHIE

Se reporter à chacune des normes de corps d'état qui expose des conditions de prise en compte des effets de la pluie, combinés ou non avec ceux du vent

08

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE

09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.



(1) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS MÉTÉOROLOGIQUES CHAPITRE 4 - PLUIE

SOURCE : ECA AEAI
PUBLIÉ EN 2007

En complément des normes françaises de construction relative à la prise en compte des effets directs et indirects de la pluie sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent d'évaluer les principales actions du vent sur les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir leurs effets sur les ouvrages. On note des prescriptions relatives :

- à la conception d'ensemble du bâtiment lui-même et de ses abords
- à la maîtrise des eaux superficielles
- aux rampes, aux surélévations de protection, aux accès voirie et à la conception de leurs bordures, aux accès aux sous-sols, ...
- aux soupiraux et ouvertures de ventilation
- à la pénétration des conduites, tuyaux, câbles, fourreaux, ...
- à la protection contre le reflux.

Le chapitre 6 « Entretien » fournit des indications sur le contrôle de l'enveloppe du bâti et du système d'évacuation des eaux.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention Protection



(2) FICHE 3 - GÉRER MES EAUX DE PLUIES SUR MON TERRAIN, DES VIDÉOS POUR LES PARTICULIERS

SOURCE : ADOPTA
PUBLIÉ EN DÉCEMBRE 2018

Cette fiche, à destination des particuliers, présente un panorama des solutions envisageables pour infiltrer l'eau de pluie à la parcelle. Ce document est complété par des vidéos de présentation des solutions [sur la chaîne YouTube d'ADOPTA](#). Le contenu est transposable à l'ensemble du territoire.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine et Outre-Mer / Particuliers / Prévention / Prévention de l'existant / Maison individuelle.



PLUIE, ORAGE, RUISSELLEMENT



(3) FICHE 6 - ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX ET INFILTRATION DES EAUX DE PLUIES

SOURCE : ADOPTA - CEREMA
PUBLIÉ EN OCTOBRE 2022

Cette fiche, à destination des professionnels, présente les spécificités de l'infiltration de l'eau de pluie en cas de sols argileux. Elle rappelle les solutions techniques issues des Guides IFSTTAR, et pointe l'intérêt d'une végétation d'un sol argileux en termes de perméabilité du sol tant qu'elle est tenue à distance de l'ouvrage.

L'attention est portée sur le fait que les eaux de pluies excédentaires, au-delà des 10 mm de colonne d'eau évoquée dans la publication, restent à traiter par une ou plusieurs solutions techniques complémentaires (jardin d'eau...). Dans le cas contraire, les eaux excédentaires, contribueront à réhydrater le sol de manière désordonnée. Le contenu est transposable à l'ensemble du territoire.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Professionnels / Prévention / Prévention de l'existant / Maison individuelle.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

01

.

02

.

03

.

04

.



(4) SOLUTIONS TECHNIQUES

SOURCE : ADOPTA

Ces fiches techniques présentent des détails d'exécution des solutions d'infiltration d'eau à la parcelle comme les noues d'infiltration, les tranchées d'infiltration, les toitures végétalisées, les chaussées à structure réservoir, les bouches d'injections, les structures réservoir en matériaux synthétiques et les puits d'infiltration. Il est à noter que les prix indiqués dans certaines fiches nécessitent une actualisation.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Professionnels / Prévention / Prévention de l'existant.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

05

.

06

.

07

.

08

.



(5) ÉTUDES DE LA PERMÉABILITÉ DES SOLS

SOURCE : ADOPTA
PUBLIÉ EN 2005

Cette fiche à destination des professionnels, présente les différents types d'essais de mesure de la perméabilité du sol existants (Essai Matsuo, essai Porchet, essai Lefranc) ainsi que leur programmation dans un projet de construction et leur rattachement à la norme NF 94-500 concernant la classification et les spécifications des missions d'ingénierie géotechnique. Le contenu est transposable à l'ensemble du territoire.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Professionnels / Diagnostic / Prévention / Maison individuelle.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓		

09

.

10

.

11

.

12

.

13

.



(6) RECOMMANDATION POUR LA COMMANDE D'ÉTUDES D'INFILTRATION DES SOLS

SOURCE : CEREMA - ADOPTA
PUBLIÉ EN OCTOBRE 2019

Cette publication à destination de la maîtrise d'ouvrage professionnelle a pour objectif d'aider à rédiger un cahier des charges de mission d'ingénierie géotechnique pour répondre à cet enjeu. Cette publication, complète, rappelle des notions physiques liées à l'infiltrabilité des terrains, les différents types d'essais de mesure existants, la NF 94-500 et les attendus aux différentes phases du projet.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Professionnels / Diagnostic / Prévention / Bâtiment

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓		

14

.

15

.

16

.

01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.
08
.
09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Aucun
[Voir le lien](#)



Existence de PPR : Aucune
Cartographie : Aucune

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- Eurocode 1
- Un certain nombre de normes d'ouvrages du clos-couvert (couvertures, toiture-terrasse, menuiseries, ...) en leurs annexes informatives préconisent des choix de conceptions autorisées ou interdites en fonction des effets concomitants du vent et de la pluie.

CARTOGRAPHIE

- Voir cartographie des vitesses de vent de l'Eurocode 1
- Se reporter à chacune des normes de corps d'état qui expose des conditions de prise en compte des effets du vent, combinés ou non avec ceux de la pluie

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS MÉTÉOROLOGIQUES

SOURCE : ECA AEAI // CHAPITRE 2 - VENT
PUBLIÉ EN 2007

En complément des normes françaises de construction relatives à la prise en compte des effets directs et indirects (impact des débris, impact d'arbre, ...) du vent sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent d'évaluer les principales actions du vent sur les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir un certain nombre de leurs effets sur les ouvrages.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outremer / Professionnels / Prévention Protection



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 5 juillet 2024 relatif à la classification et à la prise en compte du risque de vents cycloniques dans la conception et la construction des bâtiments situés en Guadeloupe et en Martinique

 **Existence de PPR : Oui**
Cartographie : Voir PPR ou vitesse de vent de l'Eurocode 1

01
.
02
.
03

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- Eurocode 1
- Couverture en plaques nervurées issues de tôles d'acier revêtues en climat tropical ou équatorial humide et conditions cycloniques, PACTE, décembre 2021
- Couverture en plaques ondulées issues de tôles d'acier revêtues en climat tropical ou équatorial humide et conditions cycloniques, PACTE, décembre 2021

CARTOGRAPHIE
Voir cartographie des vitesses de vent de l'Eurocode 1

.
04
.
05
.
06
.
07
.
08

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) GUIDE DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE ET PARACYCLONIQUE DE MAISONS INDIVIDUELLES À STRUCTURE EN BOIS AUX ANTILLES

SOURCE : AFPS
PUBLIÉ EN 2011

Ce guide AFPS non réglementaire est compatible avec le guide visé par l'arrêté du 30 décembre 2020 pour la prise en compte de l'aléa sismique dans la construction de maisons individuelles en bois sur le territoire des Antilles. En l'absence d'autre document réglementaire ou codificatif pour l'aléa cyclonique, il est proposé de s'y référer.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓		

09
.
10
.
11
.
12

Mots clés : Construction neuve / Antilles / Maison individuelle en bois



(2) GUIDE D'APPLICATION DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES - PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE VENTS CYCLONIQUES DANS LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS EN GUADELOUPE ET EN MARTINIQUE

SOURCE : MTECT
PUBLIÉ EN JANVIER 2025

Ce guide est cité dans l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif à la classification et à la prise en compte du risque de vents cycloniques dans la conception et la construction des bâtiments situés en Guadeloupe et en Martinique.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

13
.
14
.
15
.
16
.

Mots clés : Construction neuve et existante / Antilles / Professionnels / Prévention



n° 10

Aléas naturels climatiques

CYCLONE

- 01
- .
- 02
- .
- 03
- .
- 04
- .
- 05
- .
- 06
- .
- 07
- .
- 08
- .
- 09
- .
- 10**
- .
- 11
- .
- 12
- .
- 13
- .
- 14
- .
- 15
- .
- 16
- .



(3) CONCEPTION ET CONSTRUCTION PARACYCLONIQUES DE MAISONS INDIVIDUELLES AUX ANTILLES

SOURCE : MTECT
PUBLIÉ EN JUIN 2024

Ce guide est cité dans l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif à la classification et à la prise en compte du risque de vents cycloniques dans la conception et la construction des bâtiments situés en Guadeloupe et en Martinique. Il vaut présomption de conformité à la réglementation pour le domaine d'application qu'il couvre et il est complémentaire des guides de construction parasismique des maisons individuelles (CPMI).

| Mots clés : Construction neuve et existante / Antilles / Professionnels / Prévention / Maison individuelle

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Aucun document de référence

Existence de PPR : **Oui**

01

.

02

.

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Aucune, aléa exclu de l'Eurocode 1

03

.

04

.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

L'association Keraunos fournit la cartographie de l'exposition aux tornades sur le territoire métropolitain : [Voir le lien](#)

05

.

06

.

07

.

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) RECOMMANDATIONS - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS MÉTÉOROLOGIQUES

SOURCE : ECA AEAI // CHAPITRE 2 - VENT
DATE DE PUBLICATION : 2007

En l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des tornades sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent la prise en compte des effets directs et indirects du vent (impact des débris, impact d'arbre, ...) sur les bâtiments.

Même si elles ne traitent pas spécifiquement des tornades, ces recommandations permettent d'évaluer les principales actions du vent sur les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir leurs effets sur les ouvrages.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention Protection

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

08

.

09

.

10

.

11

.

12

.

13

.

14

.

15

.

16

.



01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.
08
.
09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.
.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Aucun document de référence



Cartographie : Aucune

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Aucune

Cartographie : Aucune

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) RECOMMANDATION - PROTECTION DES OBJETS CONTRE LES DANGERS NATURELS MÉTÉOROLOGIQUES

SOURCE : ECA - AEAI // CHAPITRE 3 - GRÊLE PUBLIÉ EN 2007

En l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets de la grêle sur les bâtiments, ces recommandations suisses destinées aux professionnels de la construction permettent d'évaluer les principales actions de la grêle sur les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir leurs effets sur les ouvrages. Le chapitre 7 Annexe B fournit des indications sur la résistance à la grêle des matériaux

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention Protection

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	✓



(2) TROUVER DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION TESTÉS À LA GRÊLE

SOURCE : ECA - AEAI

En l'absence de référentiel de dispositifs de protection contre les actions de la grêle, ce document permet de consulter une liste non exhaustive de différents types de procédés pouvant répondre aux mesures proposées en matière de protection et/ou prévention de ses effets.

Le répertoire grêle fournit des renseignements sur la résistance à la grêle des différents produits de construction ayant été testés dans des laboratoires d'essai reconnus. Les matériaux avec un degré 3 ou supérieur de résistance à la grêle offrent une bonne protection. La résistance à la grêle 3 signifie qu'un élément de construction ne subit aucun dommage s'il est touché par des grêlons de 3 cm de diamètre.

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention Protection

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE



Exigence de PPR : Aucune

Cartographie : Aucune

01
.

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- Eurocode 1
- Un certain nombre de normes d'ouvrages du couvert (couvertures, toiture-terrasse, ...) prennent en compte les effets de la neige dont notamment en climat de montagne :
 - NF DTU 43.11 Travaux de bâtiment - Étanchéité des toitures terrasses et toitures inclinées avec éléments porteurs en maçonnerie en climat de montagne d'avril 2014

02
.

CARTOGRAPHIE

Voir cartographie des valeurs de charge de neige de l'Eurocode 1

03
.

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) GUIDE DES COUVERTURES EN CLIMAT DE MONTAGNE

SOURCE : CSTB⁷
PUBLIÉ EN JUIN 2011

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

Ce guide technique s'applique principalement à la réalisation des couvertures par éléments discontinus en climat de montagne pour les bâtiments d'habitation et pour les bâtiments du secteur tertiaire à usage public ou social.

Mots clés : Construction neuve ou rénovation / France métropolitaine / Professionnels / Prévention Protection

04
.

05
.

06
.

07
.

08
.

09
.

10
.



(2) PROTECTION CONTRE LA NEIGE GRÂCE À DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION TESTÉS

SOURCE : AECA

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	✓

En l'absence de référentiel spécifiques d'évaluation des produits en climat de montagne, ce document suisse destiné aux professionnels de la construction permet de consulter une liste non exhaustive de capteurs thermiques solaires et des modules photovoltaïques testés et résistant à une charge de neige particulièrement importante. Le contenu de cette liste est basé sur les informations fournies par les producteurs ou distributeurs des produits et procédés, il convient de vérifier au cas par cas leur adaptation à l'ouvrage et leur conformité aux performances revendiquées ainsi que les éventuelles alertes les concernant.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Professionnels / Particuliers / Prévention / Maison individuelle / Logement collectif / Bâtiment

11
.

12
.

13
.

14
.

15
.

16
.

⁷ Ce guide en vente à la boutique du CSTB n'est pas accessible au format numérique [Guide des couverture en climat de montagne](#)



- 01
- .
- 02
- .
- 03
- .
- 04
- .
- 05
- .
- 06
- .
- 07
- .
- 08
- .
- 09
- .
- 10
- .
- 11
- .
- 12
- .
- 13**
- .
- 14
- .
- 15
- .
- 16
- .



(3) FASCICULE 3 - ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES-TERRASSES EN CLIMAT DE MONTAGNE

SOURCE : OFFICE DES ASPHALTES
PUBLIÉ EN MAI 2020

Ce document apporte des compléments techniques au NF DTU 43.11 concernant la mise en œuvre de l'étanchéité des toitures-terrasses en climat de montagne par asphaltes coulés. Les précisions portent sur les domaines d'emploi, les circulations, les pentes, les hauteurs de relevés d'étanchéité et des dispositifs permettant à la neige de ne pas tomber.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

Mots clés : Mots -clefs : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Professionnels / Prévention / Prévention de l'existant / Maison individuelles / Logement collectif / Bâtiment.



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Une réglementation existe pour les ICPE : arrêté du 19 juillet relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

[Voir le lien](#)



Exigence de PPR : Aucune

Cartographie : Aucune

01

.

02

.

03

.

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Une codification européenne a été transposée sous référence normative de la série **NF EN 62305 partie 1 à 4**, le **FD C17-109**, la **NF C 15-100** et la **NF C 17-100** s'appliquent aux installations basse tension.

CARTOGRAPHIE

Cartographie de l'intensité kéraunique définie par la norme

04

.

05

.

06

.

07

.

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE

08

.

CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX CONSTRUCTIONS LIÉS AUX EFFETS DE LA Foudre

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	

09

.

Aucun

10

.

11

.

12

.

13

.

14

.

15

.

16

.



01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.
08
.
09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Prévention des feux de forêt en France | Ministère de la Transition écologique : [Voir le lien](#)



Exigence de PPR : Aucune
Cartographie : Voir PPRIF

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

- Un certain nombre de normes d'ouvrages en bois prennent en compte les effets du feu à l'intérieur des constructions et visent à en limiter la propagation, afin d'en permettre l'évacuation.
- Les normes ne visent a priori pas la réduction de la vulnérabilité des constructions exposées à des incendies externes visant à protéger des occupants réfugiés à l'intérieur

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) CONSTRUIRE DURABLE EN ZONE À RISQUE D'INCENDIE DE FORÊT - TECHNIQUES ADAPTÉES À LA MISE EN ŒUVRE DE MATÉRIAUX BOIS ET BIOSOURCÉS

SOURCE : ENVIROBAT
PUBLIÉ EN 2017

Ces dispositions sont à évaluer en fonction de celles éventuellement prescrites dans un PPR applicable à l'ouvrage considéré ou en complément. A défaut de PPR et en l'absence de norme française de construction relative à la prise en compte des effets des incendies de forêts sur les bâtiments, ce guide destiné aux professionnels de la construction permet d'évaluer les principales voies de propagation du feu vers les ouvrages exposés et de proposer des mesures constructives adaptées pour prendre en compte ou prévenir son effet sur les ouvrages.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓		

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Professionnels / Prévention



(2) LE DÉBROUSSAILLEMENT - UNE OBLIGATION VOUS PROTÈGE

SOURCE : DFCI AQUITAINE
PUBLIÉ EN 2017

Les dispositions concernant l'adaptation du bâti au risque d'incendies de forêts ne peuvent trouver leur pleine efficacité que si l'obligation de débroussaillage de la propriété exposée est respectée. Ce guide didactique rappelle les mesures obligatoires de débroussaillage des propriétés à proximité d'un espace boisé.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

Mots clés : Construction neuve ou existante / France métropolitaine et Outre-mer / Prévention / Obligation



(3) GUIDE PRÉVENTION INCENDIE - INTERFACE FORETS/HABITAT

SOURCE : RÉGION PACA - VALABRE
PUBLIÉ EN SEPTEMBRE 2016

Ce document, destiné aux particuliers, offre un autodiagnostic pour estimer sa vulnérabilité. En complément des informations pratiques sur le débroussaillage, et ses obligations, le document liste les principales dispositions constructives de prévention destinées à la maison individuelle. Concernant les questions relatives à l'assurance, nous invitons le particulier à se rapprocher de son assureur pour connaître les conditions spécifiques liées à son contrat.

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Particuliers / Autodiagnostic / Prévention / Maison individuelle

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓	✓	✓	✓

- 01 .
- 02 .
- 03 .
- 04 .
- 05 .
- 06 .
- 07 .
- 08 .
- 09 .
- 10 .
- 11 .
- 12 .
- 13 .
- 14 .
- 15**
- 16 .



01
.
02
.
03
.
04
.
05
.
06
.
07
.
08
.
09
.
10
.
11
.
12
.
13
.
14
.
15
.
16
.
.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Articles R.172-1 à R.172-9 du code de la construction et de l'habitat.

CODIFICATION NORMATIVE POUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Ensemble des normes et DTU mobilisables dans la justification RE2020 et dans la réalisation des ouvrages.

DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GT RÉSILIENCE



(1) ÉVALUATION DU RISQUE D'INCONFORT THERMIQUE D'ÉTÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SOURCE : CEREMA
PUBLIÉ EN 2023

Cet outil, non réglementaire, est adapté au cas particulier de logements collectifs. Il offre la possibilité d'évaluer le niveau de confort thermique d'un logement collectif, exprimé en nombre de degrés/heures d'inconfort thermique. Il permet donc de comparer l'impact de différentes solutions techniques lors de travaux de réhabilitation ou de travaux neufs sur cet indicateur. Il est porté à l'attention des utilisateurs, que des données pouvant avoir une incidence notable sur les résultats comme les performances thermiques des menuiseries ou l'effet de la surventilation nocturne, ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
✓			

Mots clés : Construction neuve et existante / Logement collectif / France métropolitaine / Professionnels / Particuliers / Diagnostic.



(2) PROTÉGER LES ANIMAUX DE LA CHALEUR EN BÂTIMENTS

SOURCE : ECOPHYTO
PUBLIÉ EN 2024

Il s'agit d'un ensemble de documents à destination de professionnels de différents secteurs d'activité qui permet d'identifier les principaux travaux d'adaptation des bâtiments d'élevage agricoles, aussi bien au moment de la conception d'un bâtiment que lors de modifications d'une construction existante.

Diag.	Prévention		Post evt.
	Neuf	Exist.	
	✓	✓	

1. Réduire l'impact du rayonnement solaire sur les bâtiments

- [Adapter l'aménagement des bâtiments pour réduire le rayonnement solaire direct](#)
- [Améliorer l'isolation des bâtiments](#)

2. Améliorer la ventilation du bâtiment

- [Améliorer la ventilation naturelle des bâtiment](#)
- [Installer la ventilation mécanique en bâtiments \(ruminants\)](#)
- [Améliorer la ventilation dynamique des bâtiments \(monogastriques\)](#)

3. Installer un équipement de refroidissement

- [Installer un système de brumisation \(ruminants\)](#)
- [Installer un équipement de refroidissement de l'air \(monogastriques\)](#)
- [Utiliser un système de douchage \(bovin lait\)](#)

4. Anticiper et évaluer les risques pour gérer le stress hydrique et thermique

- [Anticiper et évaluer les risques pour gérer le stress hydrique et thermique dans les élevages](#)

Mots clés : Construction neuve et existante / France métropolitaine / Prévention / Professionnels / Bâtiments agricoles

Référentiels de résilience du bâti aux aléas naturels

Répertoire de la Mission Risques Naturels, publication semestrielle,
8^{ème} édition juillet 2025.

L'ensemble des éditions du répertoire seront consultables
dans la rubrique **Référentiels résilience** du site de la MRN
www.mrn.asso.fr.

La Mission Risques Naturels (MRN) est une association sans but
lucratif régie par la loi de 1901, créée en 2000. Elle vise à contribuer
à une meilleure connaissance, prévention et adaptation face aux
risques naturels actuels et à venir. Dans le cadre de sa mission,
la MRN apporte des solutions d'ordre technique, scientifique,
pédagogique et documentaire.

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française
de l'Assurance qui rassemble 248 entreprises d'assurance et de
réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies
par le Code des assurances.



**MISSION
RISQUES
NATURELS**

Mission Risques Naturels
mrn@mrn.asso.fr